

# Résolutions

Conseil économique, social  
et environnemental

## Accord de Paris et neutralité carbone en 2050 : comment respecter les engagements de la France ?

mars 2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



*Les éditions des*  
Journaux officiels

2020-06

NOR : CESL1100006X

mercredi 11 mars 2020

# JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Mandature 2015-2020 – Séance du mercredi 11 mars 2020

## ACCORD DE PARIS ET NEUTRALITE CARBONE EN 2050 : COMMENT RESPECTER LES ENGAGEMENTS DE LA FRANCE ?

### ANALYSE DE LA REPOSE DU GOUVERNEMENT AU PREMIER RAPPORT RENDU PAR LE HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT

Résolution présentée par le Bureau

sur proposition de la Section de l'environnement

rapporteurs : MM. Michel Badré et Jean Jouzel

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 14 janvier 2020, conformément à l'article 24 du Règlement intérieur. Le bureau a confié à la section de l'environnement la préparation d'une résolution portant *Accord de Paris et neutralité carbone en 2050 : comment respecter les engagements de la France ?* La section, présidée par Mme Anne-Marie Ducroux, a désigné MM. Michel Badré et Jean Jouzel comme rapporteurs.



# Sommaire

|   |                                 |           |
|---|---------------------------------|-----------|
| ■ | <b>Résolution</b>               | <b>4</b>  |
| ■ | Exposé des motifs               | 4         |
| ■ | Résolution                      | 7         |
| ■ | <b>Déclarations des groupes</b> | <b>14</b> |
| ■ | <b>Scrutin</b>                  | <b>30</b> |
| ■ | <b>Annexes</b>                  | <b>32</b> |

# ACCORD DE PARIS ET NEUTRALITE CARBONE EN 2050 : COMMENT RESPECTER LES ENGAGEMENTS DE LA FRANCE ?<sup>A</sup>

ANALYSE DE LA REPONSE DU GOUVERNEMENT AU PREMIER RAPPORT  
RENDU PAR LE HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT

---

## Exposé des motifs

La « neutralité carbone en 2050 » est l'objectif principal retenu par la France pour sa politique d'atténuation du changement climatique, en application de l'accord de Paris conclu en 2015.

Cet objectif est en rupture avec les tendances d'évolution spontanée de notre société. Il suppose donc une très forte baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES), de l'ordre d'une division par 6 en 2050 par rapport au niveau d'émissions de 1990. Il nécessite aussi des capacités de captage et de stockage de toutes les émissions résiduelles de CO<sub>2</sub>, que ce soit par le stockage géologique, actuellement inexistant, ou par les puits de carbone naturels, dans les espaces ruraux et forestiers.

La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) sont les outils de programmation dédiés à la mise en œuvre de cette politique ambitieuse. Mis en place à partir de 2015, ils visent à définir, piloter, suivre et si nécessaire rectifier les trajectoires d'évolution des émissions de GES et du captage et stockage de CO<sub>2</sub> conduisant à l'objectif 2050, par périodes pluriannuelles successives.

Une première édition de la SNBC et de la PPE couvrait la période 2016-2018, avec un prolongement à 2023. Les projets de deuxième SNBC et PPE, actualisant la première pour la période 2019-2023, ont été mis en consultation publique du 20 janvier au 19 février 2020. Les périodes quinquennales suivantes seront couvertes par les lois quinquennales sur l'énergie, définies par la loi relative à l'énergie et au climat (LEC) de 2019.

Le Haut Conseil pour le climat (HCC), institution indépendante récemment mise en place par le Gouvernement pour renforcer les politiques climatiques de la France et en évaluer la cohérence<sup>1</sup>, a publié en juin 2019 son premier rapport annuel. Ce rapport porte sur le respect de la trajectoire de baisse des émissions de GES, répondant ainsi à la lettre de mission qu'il avait reçue à cet effet.

---

<sup>A</sup> L'ensemble de la résolution a été adopté par 145 voix, 2 contre et 4 abstentions.

Conformément au décret de création du HCC, le Gouvernement a indiqué, dans un rapport du 10 janvier 2020 au Parlement et au Conseil économique, social et environnemental (CESE), les suites qu'il entend donner à ce rapport du HCC.

Le Gouvernement a par ailleurs rappelé dans cette réponse que les mesures législatives ou réglementaires qui seront prises au vu des propositions de la Convention citoyenne sur le climat viendront compléter ou le cas échéant modifier les orientations déjà prises : le mandat de cette Convention<sup>2</sup> porte en effet sur les mesures à prendre pour réduire les émissions de GES au cours des dix années à venir, dans un esprit de justice sociale.

Se fondant sur ses avis antérieurs concernant les politiques climatiques et de transition énergétique, et sur l'analyse du rapport du HCC et de la réponse du Gouvernement, le CESE souhaite renouveler ses messages, et participer au débat, en formulant les recommandations de la société civile organisée sur un enjeu d'une telle importance. Tel est l'objet de la présente résolution, soumise au vote du CESE en assemblée plénière.

### ***Les recommandations du CESE se fondent sur quatre constats et messages préalables, de portée générale :***

- Au vu de l'ampleur des mutations à opérer, le risque de non-respect des objectifs fixés est majeur. Avérée dès la première période d'application de la SNBC, de 2016 à 2018, l'existence de ce risque impose de se doter des moyens de constater rapidement les dérapages éventuels, d'en dresser le diagnostic, et de mettre en œuvre aussitôt les moyens correctifs nécessaires. **Pour le CESE, dans une telle situation de non-respect des objectifs, le seul fait de repousser à la période suivante le soin de rattraper le retard pris, sans en avoir recherché et éliminé les causes, met en doute la crédibilité d'ensemble de la politique suivie.**
- La question du financement des actions à mener pour respecter l'objectif 2050 ne peut être éludée. Le gel de la progression de la taxe carbone décidé en 2018 ne peut exonérer d'assurer la progression indispensable des financements globaux, par des budgets publics, des financements privés dédiés ou des mesures réglementaires, ni de reporter la charge financière sur les acteurs tenus de les appliquer. **Le CESE rappelle que la mise en place de ces financements supplémentaires, évalués à 20 milliards d'euros par an dès la période 2019-2023, est indispensable au respect durable des trajectoires ambitieuses affichées.** L'inaction, ou l'insuffisance des moyens alloués pendant cette période, reporterait sur les périodes suivantes un coût plus élevé, en augmentant l'intensité des efforts à faire pour rejoindre une trajectoire compatible avec l'objectif visé pour 2050.
- Pour le CESE, les politiques climatiques portent sur l'atténuation du changement climatique et sur l'adaptation à ses effets, dans un esprit de justice<sup>3</sup>. Aussi, il souligne que ces politiques ne peuvent être dissociées. Ainsi, les objectifs d'absorption du CO<sub>2</sub> dans les puits de carbone naturels, nécessaires à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone, dépendent de la préservation de la capacité de stockage du carbone des espaces agricoles et forestiers. Ainsi encore, la justice climatique impose de donner aux populations aux secteurs et aux territoires les

plus vulnérables aux changements climatiques les moyens de s'y adapter, avant de leur demander de contribuer à l'effort d'atténuation. Alors que la gouvernance des politiques d'atténuation a été renforcée par le dispositif de lois quinquennales mis en place par la loi énergie-climat (LEC), **le CESE constate que la gouvernance des politiques d'adaptation, notamment par la conception et le suivi des plans nationaux d'adaptation au changement climatique (PNACC), n'est pas au même niveau de portage que celle des politiques d'atténuation, empêchant ainsi la perception de nécessité de ces deux politiques conjointes et leur mise en cohérence.**

- Le lien entre les politiques nationales et européennes est étroit, dans de nombreux domaines affectant la trajectoire des émissions de GES, tels que par exemple le marché des quotas de carbone (EU ETS) dans le secteur industriel, ou la politique agricole commune (PAC). **La France doit avoir en Europe un rôle moteur dans la mise en œuvre du nouveau « Pacte vert » annoncé par la Commission récemment mise en place. Pour le CESE, elle ne pourra le faire que si elle est elle-même exemplaire, dans le respect des règles ou des objectifs qu'elle souhaite voir étendre à toute l'Union européenne.**

# Résolution

Sur ces bases, les recommandations du CESE sont présentées ci-dessous, en fonction des éléments figurant dans le rapport du HCC et de la réponse du Gouvernement.

Le HCC développait dans son rapport sept recommandations principales, détaillées et commentées :

- assurer la compatibilité des lois et grands projets nationaux avec la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) ;
- renforcer dès à présent les instruments des politiques climatiques ;
- identifier et mettre en place les changements structurels nécessaires pour préparer l'économie et la société française à la neutralité carbone ;
- assurer une transition juste ;
- articuler la SNBC à toutes les échelles ;
- évaluer systématiquement l'impact en émissions de GES des politiques et mesures ;
- renforcer le projet de Stratégie nationale bas-carbone révisée.

La réponse du Gouvernement reprend point par point beaucoup des questions évoquées par le HCC. Elle se fonde principalement sur le contenu de la seconde version, postérieure à l'avis du HCC, de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 2), établie pour la période 2019-2023<sup>4</sup>. Cette version est celle qui a été mise en consultation publique du 20 janvier au 19 février 2020.

Au vu de ces éléments, le CESE estime nécessaire de formuler six préconisations destinées à améliorer la cohérence entre les politiques mises en œuvre et leur objectif défini par la loi, consistant à atteindre la neutralité carbone en 2050.

## 1. La compatibilité de la SNBC avec les lois et les grands projets nationaux d'une part, et avec les politiques territoriales d'autre part, doit être plus solidement assurée

Le HCC relevait dans son rapport le cadre juridique « trop faible pour être efficace » de la SNBC, n'entraînant obligation de compatibilité que pour la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), une simple prise en compte étant seulement prescrite pour tous les autres documents de programmation nationaux ou territoriaux.

Le Gouvernement annonce dans sa réponse qu'il va mettre en place des feuilles de route et budgets carbone par ministère, et qu'il travaille sur une modification par ordonnance de la hiérarchie des normes des documents de programmation nationale et régionale, et sur la fixation de « critères partagés » avec les collectivités pour le suivi des programmations territoriales.

La fixation de budgets carbone par ministère, annoncée par le Gouvernement, peut constituer un réel progrès. **Toutefois, le CESE recommande que ces budgets comportent systématiquement les précisions nécessaires concernant les échéanciers, les indicateurs de suivi, les outils statistiques permettant d'analyser et de rectifier les écarts constatés.**

Le HCC recommandait par ailleurs d'établir, pour chaque loi nouvelle, une évaluation des émissions de GES qui en résulteraient. Il recommandait aussi de rendre les budgets carbone de la SNBC contraignants pour les projets de loi, avec une déclinaison en budgets opérationnels et objectifs spécifiques, en intégrant les risques et incertitudes. Le Gouvernement indique dans sa réponse qu'il analysera en détail un autre rapport du HCC, rendu celui-là en décembre 2019, portant sur l'impact des lois. Il indique également que la loi d'orientation des mobilités (LOM), la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGALIM), la loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) seront évaluées – mais sans préciser par qui –, en ce qui concerne leurs impacts sur les émissions, après un an de mise en œuvre.

**Pour le CESE, les évaluations d'émissions de gaz à effet de serre devraient être intégrées dans les prescriptions générales relatives aux études d'impact de tous les projets de loi**, études d'impact sur lesquelles il vient de publier une étude spécifique<sup>5</sup>. L'extension de cette obligation d'évaluation des impacts aux propositions de lois, et aux amendements parlementaires, évoquée dans l'étude du CESE, est à envisager, selon des modalités à définir : l'effet d'amendements particuliers sur les trajectoires d'émission peut en effet être important.

Les certificats d'économie d'énergie sont présentés par le Gouvernement comme un outil important de la politique de réduction des émissions. La question de leur efficacité et du coût du dispositif est posée par le HCC, comme elle l'avait été par le CESE dans des avis antérieurs<sup>6</sup>. Une évaluation en avait été faite par la Cour des Comptes en 2013, mais les conditions de leur mise en œuvre ayant évolué depuis, **le CESE recommande d'engager une nouvelle évaluation de cet instrument.**

Concernant les programmations territoriales, le CESE a souligné à plusieurs reprises dans ses avis la nécessité de s'assurer de la cohérence entre les objectifs territoriaux et nationaux<sup>7</sup>. Outre une opposabilité de la SNBC étendue à d'autres documents de programmation, la possibilité de suivre les réalisations et de rectifier les écarts suppose des outils de suivi statistique cohérents entre les différents niveaux de collectivité et l'État : **le CESE recommande que le Gouvernement demande au HCC de lui proposer les indicateurs territoriaux adaptés à ce besoin, acceptés par les régions, et agréables au niveau national.**

Le CESE a souligné à plusieurs reprises<sup>8</sup>, à propos des politiques de transition nécessaires, les spécificités physiques, démographiques, sociales et institutionnelles des Outre-mer, et les conséquences qu'elles impliquent sur les politiques appliquées. En matière de transition énergétique, des PPE spécifiques sont établies pour les territoires affectés par l'isolement de leurs réseaux. Il n'en est pas de même de la SNBC.

Ni le rapport du HCC<sup>9</sup> ni la réponse du Gouvernement ne mentionnent d'approches spécifiques à ces territoires. Les financements publics nécessaires à la transition énergétique, notamment les mesures à prendre en matière de mobilités et de logement, relèvent actuellement des « contrats de convergence et de transformation » prévus par la loi du 28 février 2017 relative à l'égalité réelle des Outre-mer.

Au vu des enjeux particuliers des politiques climatiques dans les Outre-mer, le CESE recommande que ces financements, indispensables à la mise en œuvre de mesures concrètes et rapides, fassent l'objet d'une estimation individualisée par secteur et par territoire, le cas échéant d'une négociation particulière entre l'État, les collectivités et les parties prenantes pour leur mise en place, et d'un suivi précis des mesures prises et de leur résultat, permettant les ajustements nécessaires.

## 2. Le niveau d'ambition et le contenu de la SNBC 2 (2019-2023) doivent être compatibles avec l'objectif de neutralité carbone en 2050, et le Gouvernement doit disposer des moyens de constater et rectifier les dérapages constatés.

Le HCC recommandait dans son rapport qu'il n'y ait pas de baisse des ambitions de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la SNBC 2 (2019-2023), au regard des résultats moins bons que prévus de la SNBC 1 (2016-2018). Une telle baisse d'ambition pour la période actuelle repousse en effet et accentue l'effort nécessaire dans les périodes suivantes pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Le HCC préconisait aussi de rechercher les causes des mauvais résultats de la période 2015-2018.

Le Gouvernement, « dans un souci de transparence »<sup>10</sup>, n'a pas suivi la recommandation de maintenir le niveau d'exigence de la SNBC initialement prévu pour la période actuelle. **Le CESE déplore à la fois cette baisse d'ambition et le fait que le Gouvernement ne fournisse pas d'analyse des causes des dérapages constatés.**

Le HCC recommandait par ailleurs une meilleure prise en compte des risques et des incertitudes pesant sur la réalisation de certains objectifs, tels que le niveau nécessaire de stockage géologique, le développement des véhicules électriques ou celui des *process* électriques dans l'industrie. Il préconisait aussi de fixer des objectifs et des budgets relatifs à l'empreinte carbone : celle-ci, intégrant les émissions dues à la production des biens importés, excède de plus de 50% les seules émissions de GES produites sur le territoire national.

Le Gouvernement indique à ce sujet que des « budgets empreinte carbone indicatifs » seront introduits à partir de la SNBC 3, selon une méthodologie qu'il a demandé au HCC de lui fournir.

Le suivi des émissions doit permettre une réactivité suffisante en cas de non-respect des objectifs, sans attendre l'échéance quinquennale de la SNBC suivante. **Le CESE recommande donc au Gouvernement de mettre en place, avec l'appui du HCC, un dispositif de suivi annuel des émissions de GES et de l'empreinte carbone qui lui permettrait d'ajuster les politiques publiques aux budgets carbone alloués annuellement, en cohérence avec l'analyse des évolutions de l'indicateur « empreinte carbone » effectuée chaque année par le CESE<sup>11</sup>.**

### 3. Les mesures prises pour respecter les trajectoires d'émission doivent être financées, dans le respect de l'équité sociale et territoriale.

Le Gouvernement cite, dans sa réponse au HCC, un grand nombre de mesures figurant principalement dans la loi LOM, la loi énergie-climat (LEC), la loi ELAN : développement des véhicules électriques, rénovation des « passoires thermiques », développement des énergies renouvelables, etc. Sauf exception, ces rappels ne comportent aucune indication sur le montant des financements alloués.

Concernant les possibilités de financement par une fiscalité carbone, le HCC avait rappelé dans son rapport<sup>12</sup>, comme le CESE dans plusieurs de ses avis<sup>13</sup>, les conditions d'accompagnement indispensables: finalité incitative et non budgétaire, transparence de l'utilisation, affectation des recettes vers la redistribution aux plus défavorisés et les investissements offrant des solutions alternatives, assiette la plus large possible.

Sans préjuger des décisions qui suivront les conclusions de la convention citoyenne, **le CESE rappelle qu'il est indispensable de répondre aux besoins de financements, publics ou privés nécessaires à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions. Ces besoins sont évalués par le HCC à au moins 20 milliards d'euros supplémentaires par an<sup>14</sup>. Le CESE rappelle également qu'en l'absence d'une fiscalité dédiée, les financements nécessaires ne peuvent être mobilisés que par trois instruments : les budgets publics, les financements privés mobilisés pour ces transitions, ou des mesures réglementaires transférant, de fait, le coût des mesures sur le budget des entreprises, des territoires ou des particuliers tenus d'appliquer ces réglementations.**

### 4. Les liens entre politique d'atténuation et d'adaptation doivent être précisés, et le pilotage comme le portage de la politique d'adaptation doivent être renforcés

La lettre de commande adressée au HCC pour son premier rapport annuel, en 2019, ne portait que sur l'atténuation des changements climatiques par la maîtrise des émissions de GES. Le HCC rappelle dans son rapport que l'objectif de neutralité carbone en 2050 nécessite l'appel au stockage géologique, dont les besoins dans le scénario retenu sont évalués à 15 Mt CO<sub>2</sub>, et aux puits de carbone naturels constitués par les forêts et les sols, dont le même scénario implique que la capacité de stockage devra doubler. Le HCC souligne les incertitudes et les risques relatifs à ces évaluations des capacités de stockage : elles dépendent en effet des évolutions climatiques elles-mêmes et notamment des variations de régime hydrique, mais aussi des politiques de préservation de la biodiversité et de lutte contre l'artificialisation des sols, et des mesures de gestion prises pour faciliter l'adaptation des forêts et des sols aux variations climatiques.

Les politiques d'adaptation menées en milieu agricole et forestier ne peuvent donc être dissociées des politiques d'atténuation et de leurs objectifs chiffrés dans des budgets carbone. **Pour prendre en compte ce besoin de cohérence des politiques, le CESE recommande une gouvernance renforcée des politiques climatiques d'adaptation, avec le même niveau d'ambition que celle des politiques d'atténuation climatique examinées au Conseil de Défense écologique et qui ont vu fixé, par la loi LEC de 2019, un dispositif de lois quinquennales.**

## 5. La France doit mettre en œuvre au niveau national les orientations qu'elle soutient au niveau de l'Union européenne.

La politique agricole commune, les règles applicables aux transports aériens et maritimes, l'harmonisation fiscale, les taxes aux frontières, l'évolution du marché de quotas (EU ETS<sup>15</sup>) ont une influence significative sur les émissions de GES et sur l'empreinte carbone. Le nouveau Pacte vert européen annoncé par la Commission récemment mise en place vise à relever le niveau d'ambitions de ces politiques sectorielles, au niveau européen. À juste titre, le Gouvernement français déclare soutenir ce niveau d'ambition renforcé. Sa crédibilité en cette matière suppose d'être exemplaire dans la conduite de ses propres politiques. **Ainsi, au vu de la hausse envisagée à 50% ou 55%, au lieu des 40% actuellement retenus, pour le taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030, le CESE recommande au Gouvernement d'annoncer les mesures qu'il envisage de prendre pour mettre la France en situation d'atteindre cet objectif, plus ambitieux que celui initialement retenu pour établir la SNBC.**

## 6. Des politiques de formation très volontaristes sont indispensables à l'atteinte des objectifs visés

L'adaptation à des modèles de fonctionnement de la société radicalement nouveaux qu'implique l'objectif de neutralité carbone suppose un effort très important de formation initiale et tout au long de la vie. Il doit être mené dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur y compris les filières professionnelles, autant que dans les réseaux d'éducation populaire.

**Le CESE déplore l'absence de toute avancée en matière de plan de programmation de l'emploi et des compétences (PPEC), pourtant prévu par la loi de transition énergétique du 17 août 2015. Il tient à rappeler ici ses recommandations antérieures en matière de formation professionnelle<sup>16</sup>.** Les exemples, parmi bien d'autres, des évolutions du mix énergétique ou des mutations imposées dans l'industrie automobile par le passage des véhicules à moteur thermique aux véhicules électriques montrent l'ampleur des transformations nécessaires. L'examen du PPEC, objet du rapport remis par Mme Laurence Parisot en février 2019, devrait donner lieu aux décisions urgentes qui s'imposent en matière de formation professionnelle.

\*

\* \*

L'objectif de neutralité carbone en 2050 est ambitieux. Tout doit être fait pour que les mutations qu'il nécessite soient mises en œuvre. Tel ne sera le cas que si les orientations générales des politiques climatiques s'appuient sur une définition claire des responsabilités, sur des déclinaisons opérationnelles concrètes dotées de moyens suffisants et coordonnées entre elles, sur un suivi rigoureux et sur des possibilités de réajustements rapides des écarts constatés par rapport aux objectifs. C'est dans cet esprit que le dialogue entamé entre le HCC, le Gouvernement, le Parlement et le CESE à l'occasion du premier rapport annuel du HCC doit être poursuivi et renforcé chaque année.



# Déclarations des groupes

## Agriculture

La résolution souligne l'importance du rôle que peut jouer le secteur agricole pour atteindre l'objectif de neutralité carbone. La question est d'autant plus cruciale que la production alimentaire est dépendante du climat.

Si l'agriculture doit s'adapter au changement climatique elle fait aussi partie de la solution. Pour notre secteur, le lien que vous appelez de vos vœux dans les politiques publiques entre les dispositifs d'adaptation et d'atténuation, est une évidence.

Le secteur agricole a diminué ses émissions durant les 20 dernières années, grâce à des modes de production efficaces et innovants. À l'unité produite, les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture ont été réduites. Ce bon résultat est également dû à une synergie entre bonnes pratiques agricoles et efficacité économique.

L'agriculture est une activité économique indispensable de production alimentaire dont la performance dépend de la conciliation des exigences économiques, sociales et environnementales.

L'agriculture est une réponse au défi du changement climatique. Le maintien du potentiel de production et de la compétitivité de l'agriculture française sera la bonne réponse.

Le groupe de l'agriculture a voté pour.

## Artisanat

Il y a 5 mois, la loi climat-énergie rehaussait l'ambition de la France en termes de baisse des émissions de Gaz à effet de serre (GES), en fixant un objectif de neutralité carbone pour 2050.

Atteindre cet objectif implique, comme le souligne le Haut conseil pour le climat, une transformation profonde de l'économie et de la société, et exige par conséquent, des politiques publiques permettant à la fois d'identifier, de programmer et d'accompagner les changements à mettre en œuvre tant au niveau de l'appareil productif que des pratiques de consommation.

Alors que la feuille de route du gouvernement à travers la Stratégie nationale bas carbone n'est pas encore arrêtée, la résolution qui est aujourd'hui présentée nous semble essentielle pour rappeler un certain nombre de principes à suivre afin de mettre en cohérence l'action publique avec l'objectif de neutralité carbone.

Parmi ceux-ci, le groupe de l'artisanat souhaite insister sur deux points en particulier : l'évaluation des lois et le financement.

Toutes les études montrent qu'il est impératif d'accélérer dès maintenant la mobilisation collective visant à réduire les émissions de GES.

Pour y parvenir, il est primordial non seulement d'évaluer en amont les impacts des lois, des grands projets et des politiques territoriales au regard de cet enjeu, mais aussi d'en suivre régulièrement les effets afin d'opérer les ajustements nécessaires et de ne pas dévier de la trajectoire de baisse des émissions.

Accentuer la mobilisation suppose également des investissements à la hauteur des enjeux. Il est donc indispensable d'accroître les investissements publics comme d'encourager les investissements privés, autour de cet objectif. Cela implique de réorienter certaines dépenses publiques comme de s'appuyer sur une fiscalité incitative assortie d'une compensation des fragilités économiques ou géographiques.

Au regard de ces enjeux, le compte n'y est pas. L'examen de la politique de rénovation énergétique des logements, secteur pour lequel la réduction de la consommation d'énergie est un enjeu majeur, en est l'illustration.

Sur l'évaluation comme sur le financement, la volonté politique est en-deçà des ambitions affichées, alors même que l'accélération du rythme et de l'efficacité des actions de rénovation fait consensus.

En effet, non seulement l'effort global de soutien public est à la baisse, mais l'accompagnement des ménages, nécessaire autant sur le plan technique que financier, peut également être questionné quant à son efficacité.

Pour conclure, le groupe de l'artisanat salue la présente résolution qui permet de rappeler l'actualité des attentes déjà exprimées par différents avis du CESE. Il l'a votée.

## Associations

Messieurs Badré et Jouzel démontrent, par leur expérience et leur engagement que les associations environnementales et les scientifiques spécialistes de la question climatique sont de véritables lanceurs d'alertes sur ces sujets qui engagent notre avenir à tous et toutes. Trop longtemps méprisées par les pouvoirs publics, moquées quelquefois, nos organisations, côte à côte, ont malgré tout continué cette lutte sur le terrain et face aux décideurs publics.

Cette lutte a payé puisque aujourd'hui l'opinion publique a pris à bras le corps ces sujets, plus vite et plus fort que nombre de politiques et d'acteurs économiques. Cette victoire de l'opinion se manifeste notamment par la mobilisation de la jeunesse, mais aussi par le succès et l'écho de la Convention citoyenne pour le Climat. Cette dernière, organisée au palais d'Iéna depuis octobre 2019, montre également que le CESE et les organisations qui y sont représentées étaient depuis longtemps mobilisés sur ces questions et leur apportaient des réponses concrètes.

Espérons que cette victoire de l'esprit fasse désormais place à de réelles avancées car la situation est plus que jamais urgente et, cette résolution le rappelle une fois de plus, au-delà des engagements et des promesses, pour l'instant le non-respect des objectifs fixés par la SNBC est criant et inquiétant. Une trajectoire nationale qui ne pourra pas être tenue sans que la France ne conditionne la signature d'accords commerciaux internationaux au strict respect des ODD et des enjeux de développement des pays du Sud. Ils sont la jauge incontournable d'un bon accord. Ce respect est d'ailleurs un impératif que nous avons rappelé à plusieurs reprises au cours de cette mandature, dont la dernière en date à l'occasion de l'adoption de l'avis

sur le sur le *Projet de loi de programmation relatif à la Politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales*.

Les six préconisations de cette résolution sont tout à fait pertinentes car elles martèlent un impératif : une évaluation et un engagement concrets, précis, sur table et écrits noir sur blanc de la part des pouvoirs publics et déclinés à tous les échelons législatifs et administratifs. La troisième préconisation fait un impérieux rappel : il est primordial de davantage prendre en compte les dimensions d'équité sociale et territoriale, essentielles dans la conduite de la transition.

La sixième quant à elle insiste sur la centralité de l'éducation tout au long de la vie pour mener à bien ces transitions. On peut néanmoins regretter que l'importance de l'action éducative des associations, notamment celles d'éducation populaire, soit ici insuffisamment développée quand elle est ailleurs trop souvent oubliée.

Enfin et évidemment, comme c'est le nerf de la guerre, cette résolution demande très justement des moyens pour servir les ambitions gouvernementales. Face à l'urgence que représente ce changement climatique déjà en cours, les logiques comptables doivent être remises au placard, au risque que demain, il n'y ait plus rien à compter.

Le groupe des associations a voté cette résolution.

## CFDT

Cette résolution nous est proposée à un moment particulier puisque la Convention citoyenne pour le climat va rendre prochainement ses conclusions. Les constats et les préconisations formulés sont sans appel : pour respecter ses engagements, accord de Paris et neutralité carbone à l'horizon 2050, la France doit agir concrètement dès maintenant.

La CFDT soutient pleinement cette résolution qui invite l'État français à prendre ses responsabilités et nous insistons sur un point majeur sous-tendu par celle-ci. Le CESE, de par son engagement sur ces questions depuis deux mandats, s'inquiète de voir que ses préconisations fondées sur la justice sociale et la justice environnementale ne sont pas suffisamment prises en compte. Un seul exemple pour illustrer ce propos : croire que les transitions dans les transports, le logement, la production, la consommation, l'alimentation et l'agriculture puissent se réaliser sans les salariés et les citoyens est une erreur majeure.

Hormis certains plans ponctuels, aucun Plan pluriannuel de l'emploi et des compétences n'est mis en œuvre, cinq ans après l'adoption de la LTCV.

Si la mise en place d'un Haut conseil pour le climat, de même que la Convention citoyenne pour le climat, sont des signes politiques forts, ils ne seront crédibles que si l'État tient compte des critiques et des propositions formulées.

Pour la CFDT, l'urgence climatique, les ruptures sociales et territoriales doivent engager l'ensemble des acteurs, notamment politiques et économiques, à articuler concrètement la démocratie représentative, la démocratie sociale, la démocratie participative. Le temps de l'action est venu.

## CFE-CGC

Cette résolution témoigne de l'importance accordée par le CESE à cette absolue nécessité de limiter notre empreinte écologique au nom des générations futures. En effet, devant une urgence écologique sans précédent, la CFE-CGC rappelle son engagement en faveur d'une transition écologique sociale et responsable.

Si nous sommes globalement en phase avec les préconisations de cette résolution, nous devons pour autant être vigilants en ce qui concerne le secteur industriel et se poser la question : ce secteur va-t-il pouvoir supporter plus de charges que ce n'est déjà le cas ? Par exemple, l'automobile va, dès 2020, pâtir socialement et dans toute l'Europe des nouvelles normes que la Commission européenne impose, sans oublier la crise sanitaire actuelle. Alors oui, il faut bien diminuer notre empreinte CO<sub>2</sub> pour le Groupe CFE-CGC, mais sans mettre définitivement à terre nos acteurs économiques !

Le Groupe CFE-CGC insiste sur le fait que le pilotage de cette société bas carbone doit être au cœur de la politique énergétique et industrielle du pays. Pour nous, la lutte contre le changement climatique doit être adossée à une gouvernance exemplaire et responsable des acteurs économiques, permettant notamment aux salariés d'être mobilisés et associés aux orientations et décisions. Cette adhésion des salariés, et plus largement des citoyens, passera par un dialogue social de qualité sur les enjeux environnementaux, climatiques et plus largement du développement durable, voire de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Le groupe CFE-CGC a donc voté en faveur de cette résolution car son objectif est, notamment, de renforcer la prise de conscience collective, politique et citoyenne quant à l'indispensable mobilisation de toutes et tous pour relever le défi climatique. Et pour cela l'Europe a un rôle majeur : la CFE-CGC attend beaucoup de la « *loi climat, volet du Pacte vert* », présentée le 4 mars dernier par la commission européenne.

## CFTC

Cette résolution porte sur un sujet au centre des préoccupations citoyennes : « *contenir le réchauffement de la terre et faire en sorte de respecter les engagements climats à horizon 2050* ».

La France doit engager rapidement sa conversion écologique, pour réduire fortement ses émissions et respecter ses engagements conformément à l'accord de Paris.

Cependant, chaque année nous éloigne de ces ambitions de maîtrise de réchauffement climatique, le CESE déplore que le gouvernement n'ait pas analysé les causes des dérapages constatés sur la période antérieure, ce qui met en doute l'ambition d'un engagement reporté à 2050 et la capacité de la France à opérer sa transformation.

Aussi, la résolution du CESE formule plusieurs constats et recommandations, pour que la France parvienne à ses objectifs.

Le CESE avec 7 recommandations que la CFTC soutient pleinement, tente de reposer un cadre précis et pragmatique, pour le respect des objectifs, notamment en définissant les responsabilités, le cadre juridique et la feuille de route. Ainsi pour exemple : l'exigence d'un budget ministériel précis et évalué par ministère, la proposition d'évaluer tous les projets de lois au regard des émissions de gaz à effet de serre, tout comme l'exigence d'une France exemplaire face à l'Union européenne,

La justice climatique doit être à l'œuvre : Pour se mettre dans la bonne trajectoire, « durablement », il faudrait financer à hauteur de 20 milliards par an pour accompagner territoires et populations, en tenant compte de la vulnérabilité et des inégalités des acteurs. Il faudra « accompagner » de multiples postes, rénovations énergétiques, énergies renouvelables, véhicules électriques etc. La CFTC plaide pour que ces recommandations soient suivies.

Enfin en matière de formation, des milliers d'emplois sont à transformer et le PPEC, n'est toujours pas à l'œuvre : objectif fondamental pour la CFTC, pour qui la transformation écologique ne pourra se faire sans les Hommes et les emplois qualifiés à cet effet. De surcroît, ces milliers d'emplois pourraient contribuer à lutter contre le chômage de longue durée, la déqualification, et aiderait des marchés en tension.

La CFTC a voté la résolution

## CGT

Le Haut conseil pour le climat estime réalisable la neutralité carbone en 2050, mais souligne le grand retard pris. Le CESE rappelle ses recommandations antérieures, que la CGT approuve pour l'essentiel :

- en premier lieu, le souci que les mesures soient financées dans le respect de l'équité sociale et territoriale. La CGT va plus loin, et souhaite qu'aucune exonération à des obligations climatiques ne soit accordée aux entreprises sans contrepartie sur l'emploi ;
- autre point clé : l'absence d'avancée du plan de programmation de l'emploi et des compétences. La PPE affiche des créations nettes d'emplois discutables: d'un côté, des destructions avérées d'emplois nationaux, qualifiés, dans l'énergie et l'automobile ; d'un autre côté, des créations d'emplois hypothétiques, qui dépendent du succès de la PPE, et de la capacité des filières à émerger. De nombreuses études (Natixis, l'Association des constructeurs européens d'automobiles, ou l'Observatoire de la métallurgie) mettent en doute les prévisions optimistes de l'ADEME. Il est à craindre que des emplois aux garanties sociales bradées, en France ou à l'international, ne soient les principaux bénéficiaires. La résolution ne mentionne pas la confusion entre transition énergétique et neutralité carbone, qui ne sera pas atteinte en 2050 ;
- si le nucléaire est réduit de manière dogmatique, sans tenir compte des réalités techniques telles que l'intermittence ; pour exemple, 900 MW de nucléaire décarboné ferment à Fessenheim ; de l'autre côté de la frontière, 1100 MW au charbon vont être mis en service

- si la sobriété énergétique, tant invoquée, n'est pas au rendez-vous, parce qu'elle touche aux modes de vie, et qu'elle vient augmenter la précarité. Ce n'est pas acceptable et plaide pour une efficacité énergétique qui réponde aux besoins.

La réponse relève d'une maîtrise publique planificatrice, pour le maintien ou la transformation des filières industrielles, une autre répartition des richesses et le recul des inégalités.

La CGT a voté l'avis.

## CGT-FO

Par cette résolution, le CESE souhaite rappeler les actions qui doivent être menées pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. Il faut dire qu'au rythme où vont les choses, cet objectif risque de demeurer pour longtemps un simple vœu. En effet pendant les deux premiers mois 2020 seulement, la France a déjà émis en Gaz à effet de serre (GES) presque l'équivalent d'une année d'émission neutre en carbone.

La résolution met en avant l'importance d'agir en déployant de réels dispositifs de suivi des émissions de GES, en les évaluant et en s'assurant que la France reste dans une trajectoire en cohérence avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Agir c'est bien sûr inscrire cet objectif dans les politiques publiques mais c'est aussi préparer et anticiper les transitions nécessaires pour adapter le monde économique et le monde du travail à cette évolution. Pour le groupe FO, l'urgence climatique et l'urgence sociale vont de pair. Il est donc important de préparer en amont les transitions des emplois et des compétences pour les adapter aux nouveaux métiers d'une économie décarbonée. Les budgets formation doivent donc être à la hauteur de ces enjeux. Plus particulièrement, les secteurs les plus touchés par cette transition doivent être accompagnés dans le cadre d'un réel dialogue social pour organiser les reconversions et maintenir les emplois.

La décarbonisation de l'économie demandera par ailleurs une forte participation du monde de la recherche mais la précarité dans laquelle il est plongé actuellement, avec des contraintes budgétaires de plus en plus fortes, n'est pas un bon signe pour préparer cet avenir.

Enfin nous nous étonnons que l'impact du numérique sur les émissions de GES ne soit pas abordé. Les centres de données, par exemple produisent en GES l'équivalent du trafic aérien mondial. Rien qu'en Chine, ces centres produisent l'équivalent de ce que produiraient 21 millions de voitures conduites pendant un an. Ces émissions vont exploser dans les années à venir si le secteur des nouvelles technologies n'amorce pas très rapidement sa transition vers un modèle moins carboné.

Le groupe FO a voté pour cette résolution

# Coopération

La résolution proposée réaffirme un certain nombre de messages sur les questions climatiques et énergétiques, tel que celui d'une trajectoire qu'il faut rectifier à brève échéance.

Comme l'indique la résolution, le sujet du financement ne peut être éludé, et le groupe de la coopération considère comme prioritaire la mobilisation et la coordination de tous les moyens disponibles au niveau européen, national et régional, qu'ils soient publics ou privés, institutionnels ou alternatifs.

Pour ce qui est d'assurer la compatibilité de la stratégie bas carbone avec les lois et projets nationaux, la proposition d'intégrer les évaluations des émissions de gaz à effet de serre dans les études d'impact, est une idée intéressante. Toutefois cette mesure est difficile à effectuer sur le plan technique, et il faudra donc accompagner les filières dans ce défi majeur.

Concernant la mise en place d'un dispositif de suivi de l'empreinte carbone et des émissions de gaz, chaque année : là encore, cette idée est envisageable, à condition que l'accompagnement soit à la hauteur. Et au-delà, il faut bâtir des plans d'action en vue d'améliorer son bilan carbone.

Ancrées dans les territoires, les coopératives sont des lieux de débat et de dialogue avec les acteurs locaux et les habitants. Elles ont pris la mesure des défis en cours, que ce soit dans les secteurs du logement, de la distribution ou de l'industrie.

Ainsi par exemple dans le domaine agricole, ce sont 7500 conseillers techniques formés qui peuvent accompagner les adhérents dans leurs transitions agro-environnementales. Le secteur viticole a pris l'engagement d'avoir 50% des exploitations certifiées HVE ou BIO d'ici 5 ans.

Le groupe de la coopération, favorable à la résolution, l'a votée.

# Entreprises

Vous nous présentez aujourd'hui cette résolution du CESE, au moment où la Commission européenne vient de publier son pacte vert établissant le cadre requis afin de parvenir à la neutralité carbone en 2050. C'est au niveau de notre Union un acte politique majeur.

Via des outils et des instances - tels que la SNBC, la PPE et le Haut-conseil pour le climat - la France s'est dotée des moyens nécessaires pour parvenir à cette neutralité carbone sur son territoire : or, le travail précis présenté ici nous le montre, il est permis de s'interroger sur l'efficacité d'ensemble du dispositif.

Nous partageons les constats et approuvons les recommandations proposées par cette résolution, comme la nécessaire articulation renforcée des politiques publiques nationale et territoriales et le respect des échéances intermédiaires.

Les entreprises adhèrent à l'objectif de neutralité carbone en 2050 et sont déjà mobilisées. C'est pour toutes une obligation et pour certains secteurs un défi technologique. Nous y voyons une opportunité de conforter le leadership de l'UE par l'innovation.

Compte tenu des mutations nécessaires et du calendrier exigeant, les entreprises ont besoin d'un cadre politique et juridique clair et stable leur assurant un environnement de concurrence équitable. De plus, les conditions de mise en œuvre sont déterminantes pour réussir : parts respectives des investissements publics et privés, prix de l'énergie, prix du carbone, focalisation sur l'empreinte carbone, fiscalité, réglementation, sans oublier la GPEC, Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Nous sommes prêts à assumer nos responsabilités.

Comme les rapporteurs, dans le contexte de suspension du développement de la taxe carbone, nous nous inquiétons de l'absence de politique de financement solide sur les engagements affichés. Nous attendons des pouvoirs publics rapidement une réponse à nos interrogations.

## Environnement et nature

L'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, fixé en application de l'Accord de Paris, suppose une division par 6 des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux émissions de 1990. La première période d'application de la SNBC a été impuissante à poursuivre cet objectif et la SNBC 2, courant jusqu'en 2023, marque une baisse d'ambition... ayant pour effet d'accentuer considérablement les efforts à fournir par la suite.

Tout se passe comme si les décideurs publics, paralysés par l'enjeu, ne parvenaient pas à croire ce qu'ils savent. Ils connaissent tous la nature du problème l'urgence d'agir si on veut que les changements nécessaires puissent garantir la viabilité des sociétés et de notre planète. Pourtant les différents responsables politiques, formés et entourés tergiversent toujours.

Vous avez pourtant vu que nous avons déjà consommé toute notre « *épargne carbone* » pour cette année depuis le 5 mars dernier : c'est à dire que notre pays a émis la totalité des gaz à effet de serre qu'il pouvait émettre en un an si notre pays respectait son objectif de neutralité carbone. Nous vivons de fait à découvert maintenant, en oblitérant un peu plus les possibilités celui de ceux qui viendront après nous.

Le CESE, avec le Haut Conseil pour le Climat, ne peut que réaffirmer la nécessité d'agir vite et efficacement pour :

- renforcer l'obligation de compatibilité de la Stratégie nationale bas carbone vis-à-vis des lois et des autres grands schémas nationaux ;
- augmenter les financements de 20 milliards par an ;
- introduire des études d'impact climatiques dans tous les projets de lois ;
- renforcer le portage de la politique d'adaptation et son articulation avec le volet atténuation ;
- définir une programmation des emplois et compétences.

Nous partageons la nécessité de rappeler clairement la nécessité d'une fiscalité climatique dédiée ; à défaut les financements nécessaires ne pourront venir que des budgets publics, de financements privés ou de mesures réglementaires transférant, de fait, le coût des mesures sur les entreprises, les territoires ou les particuliers tenus d'appliquer ces réglementations.

Cette résolution constitue, pour la politique climat de notre pays, la première pierre d'un échange incontournable entre le Haut conseil pour le climat, le gouvernement, la société civile organisée représentée par le CESE et le Parlement : cette étape importante devra être renouvelée chaque année. Le groupe environnement et nature l'a voté et remercie tant les rapporteurs que la présidente de section pour cet important travail.

## Mutualité

À la suite de l'accord de Paris de 2015, la France a retenu pour objectif principal la neutralité carbone en 2050 pour répondre à l'urgence imposée par la crise climatique.

Le CESE, à travers cette résolution, a souhaité réaffirmer ses préconisations et délivrer un message clair à l'instar du Haut conseil pour le climat : les efforts doivent être renforcés pour espérer parvenir à cette neutralité dans 30 ans.

Si les changements climatiques touchent l'ensemble de la population, leurs conséquences touchent davantage les plus vulnérables. La transition bas-carbone ne doit pas accentuer les inégalités et cela impose donc de donner à chacun, tant au niveau territorial que social, les moyens de s'adapter à ces changements. Cette justice climatique doit donc être au cœur des politiques publiques, de manière cohérente.

Pour atteindre cet objectif de réduction des émissions, il est indispensable de mettre en place des instruments de politique climatique qui encouragent les acteurs économiques, ménages et entreprises à faire des choix éclairés. Ces mesures devront tenir compte des décisions qui seront prises par la Convention Citoyenne pour le Climat dont les conclusions seront connues dans moins d'un mois.

De même, l'éducation et la formation tout au long de la vie jouent un rôle important. Le groupe de la mutualité soutient la nécessité du renforcement d'une politique prévisionnelle de formation qui vise à répondre aux besoins en matière d'emploi et de compétence sur les territoires et dans les filières. Les acteurs de l'éducation populaire ont également un rôle à jouer pour atteindre les changements structurels et culturels indispensables pour parvenir à une société sobre en carbone.

Enfin, le changement climatique est un déterminant majeur de santé, les émissions de gaz à effet de serre ont des impacts directs et indirects sur notre santé. Il est essentiel de s'assurer de la cohérence des mesures proposées avec les différents plans santé.

Cet objectif de neutralité carbone en 2050 bien qu'ambitieux, ne peut être réalisé que par une profonde transformation de notre société et de notre économie. La France doit s'engager résolument sur cette trajectoire et jouer un rôle moteur au sein de l'Union Européenne, notamment en montrant l'exemple.

Le groupe de la mutualité a voté cette résolution.

# Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Nous sommes seulement à quelques jours de la marche pour le climat 2020, qui doit se tenir le 14 mars. L'année qui vient de s'écouler a été marquée par une forte mobilisation des jeunes autour des enjeux climatiques, de la multiplication des manifestations en ce sens et la puissante volonté des jeunes générations d'être entendues à ce sujet.

Il s'agit de revendications portées par toute la société et face auxquelles les gouvernements ne peuvent plus faire la sourde oreille et se doivent d'agir.

C'est à ce titre qu'intervient, en France, la Convention citoyenne pour le climat qui, au-delà de constituer une innovation démocratique, permettra d'aboutir à des solutions pour réduire les émissions françaises de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale.

Le gouvernement devra donner suite à ces propositions pour être à la hauteur des enjeux.

Le groupe soutient la préconisation qui encourage le gouvernement à faire l'analyse des mauvais résultats récoltés, suite à la mise en place du premier volet de la stratégie nationale bas carbone, pour en comprendre les causes et adapter les solutions en conséquence.

Nous devons sortir de la technique visant à reporter les objectifs d'une année sur l'autre en espérant rattraper le retard avant l'échéance 2030.

Plus globalement, la mise en œuvre de mécanismes de contrôle annuel des émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte carbone permettrait d'accompagner et d'aiguiller le gouvernement dans la transition vers la neutralité carbone, et lui permettre de respecter ses engagements.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a voté favorablement cette résolution.

## Outre-mer

Le groupe de l'Outre-mer n'a jamais cessé d'alerter sur l'urgence de répondre aux enjeux climatiques Outre-mer comme il l'a fait encore récemment auprès du rapporteur général et du comité de gouvernance de la Convention citoyenne pour le climat.

Peut-on d'un côté s'enorgueillir d'être l'un des pays au monde les plus riches en biodiversité, grâce à l'apport de ses douze territoires ultramarins et de l'autre ne pas intégrer ces mêmes territoires dans les préconisations et mesures pour lutter contre le réchauffement climatique ?

De fait, ces territoires ne sont-ils pas concernés par l'accélération et l'intensification des actions et des investissements nécessaires à un avenir durable à faible intensité carbone ?

Ne sont-ils pas confrontés à des phénomènes naturels de plus en plus intenses, à l'érosion de leurs côtes comme à la prolifération de maladies vectorielles ?

Dès-lors, n'est-il pas indispensable d'entreprendre des actions immédiates afin de combattre les effets climatiques, s'adapter à ses conséquences néfastes, et tenter de réduire leur impact ?

Le premier rapport du Haut conseil pour le climat semble ignorer ces réalités tant son silence sur les problématiques des Outre-mer est criant ; mais que dire de la réponse du gouvernement qui demeure silencieux et qui apparaît pour ces populations, sourd et aveugle.

Plus que jamais, il est indispensable de se pencher sur les questions qui se posent en ce domaine comme :

- La rénovation de l'habitat et plus précisément la rénovation énergétique des bâtiments ;
- la question de la mobilité lorsque les carences des transports publics font de la dépendance aux véhicules individuels, un mal nécessaire ;
- le choix de la Commission de régulation de l'énergie qui entretient le paradoxe de privilégier les énergies fossiles au détriment des énergies renouvelables alors que nous disposons d'environnements naturels favorables.

Il est temps que la politique climatique française et son plan national d'adaptation au changement climatique se déploient sur tout « *l'archipel France* » et non pas seulement à des propositions étiquées et sous-dimensionnées au seul Hexagone.

Le groupe de l'Outre-mer a voté la résolution.

## Personnalités qualifiées

**Jean-Luc Bennahmias** : « Autant le dire tout de suite, j'approuve totalement les recommandations du CESE qui se fondent sur quatre constats et messages préalables. Ces recommandations sont fortes et expriment à juste titre un certain scepticisme, sur la politique climatique menée par le gouvernement. Je cite brièvement « *repousser les décisions importantes à la période suivante* », « *pas de réponses sur les besoins de financement* », « *baisse d'ambition par rapport à la Stratégie nationale bas carbone* », « *pas d'approche spécifique pour l'Outre-Mer* ».

Et cette résolution a été écrite avant que l'étude du cabinet Carbonne 4 n'ait été publiée à la demande de « *L'affaire du siècle* » qui réunit des associations comme Greenpeace, la Fondation Nicolas Hulot, et Oxfam. Cette étude dit que depuis le 5/03/2020 nous sommes en dépassement pour les émissions de gaz à effet de serre pour les 10 mois restant de l'année. Nous sommes donc très loin d'être dans les clous pour diviser ces émissions par 6 avant 2050, C'est clair, on fait du surplace !

Bien sûr, il y a le nouveau « *Green deal* » européen proposé par la commission européenne et voté par le parlement européen, « *Pacte vert* » qui n'est pas lui non plus sans faille puisqu'il propose en même temps d'excellentes mesures et d'autres beaucoup plus critiquables, comme le financement d'énormes infrastructures gazières et surtout aucun dispositif contraignant !

Et si la France veut jouer un rôle majeur au niveau environnemental, il faudrait comme le dit la résolution, je cite « *qu'elle soit elle-même exemplaire* » : CQFD. L'épidémie mondiale du Coronavirus nous démontre s'il était besoin que tout est interconnecté et la bourse s'effondre.

Et si on en profitait pour redéfinir nos politiques au-delà de la sempiternelle croissance qui dure, relocalisation des besoins vitaux en France et en Europe, redéfinir nos modes de production notamment au niveau agricole pour retrouver une autosuffisance alimentaire, redéfinir nos modes de consommation, de circulations, renégocier les accords de libre-échange.

Le pire n'est jamais sûr, il est peut-être encore temps de limiter les dégâts.

Je voterai cette résolution ».

**Cécile Claveirole** : « Merci à Jean et Michel, pour ce texte qui nous rappelle, encore une fois, l'urgence vitale qui nous interpelle.

La prise de conscience n'est pas à la hauteur des enjeux.

*Vous soulignez en page 5 que « les objectifs d'absorption du CO2 dans les puits de carbone naturels, nécessaires à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone, dépendent de la préservation de la capacité de stockage du carbone des espaces agricoles et forestiers ».*

Première déduction : il y a nécessité absolue d'arrêter d'artificialiser les sols, qu'ils soient agricoles, forestiers ou naturels, afin de préserver cette capacité. Nous devons valoriser les surfaces déjà imperméabilisées pour nos activités et nos habitations.

Deuxième déduction : notre modèle agricole actuel ne répond pas à ces exigences, il doit se transformer et nous l'avons maintes fois écrit dans nos avis. Nous devons mettre en œuvre, à large échelle, cette transition agroécologique qui restaurera la biodiversité, la vie dans les sols et donc leur fertilité et leur capacité à réguler l'eau.

Un article publié le 8 mars et signé par plus de 3 600 scientifiques critique sévèrement le manque d'ambition écologique de la Politique agricole commune, en cours de renouvellement au sein de l'Union européenne. Les chercheurs rappellent d'abord que « *l'agriculture est la cause principale des dégradations environnementales en Europe* ». L'agriculture intensive contribue entre autres fortement au réchauffement climatique.

Sur ce volet agricole, il devient urgent de comprendre que l'agriculture peut faire partie des solutions, si elle se transforme et il ne s'agit pas seulement d'empêcher les vaches de roter ni les cantonner dans des bâtiments. Les solutions dites « *bas carbone* » ne sont pas toutes celles qu'on voudrait nous faire croire.

Dans d'autres domaines, nous devons changer de mode de vie, sortir de notre zone de confort et nous remettre en cause. Il en va de la santé et de l'avenir même de nos enfants ».

# Professions libérales

Adopté en 2015, l'Accord de Paris ambitionnait de limiter le réchauffement climatique sous la barre des 2°C en 2100.

On peut constater certaines avancées, notamment dans le bâtiment, où les professionnels devront dès janvier 2021 s'engager sur le bilan carbone des constructions neuves. *A contrario*, les mesures pérennes favorisant les rénovations globales des passoires thermiques se font attendre.

D'une manière générale, la France est en retard dans la mise en route d'une politique effective du changement climatique et nous léguons ainsi aux générations futures le soin de s'adapter demain par des efforts encore plus important.

La résolution met l'accent, à juste titre, sur le besoin de cohérence des politiques publiques.

Notre groupe souhaite aussi insister sur la nécessaire mise en place d'un Plan de programmation de l'emploi et des compétences (PPEC) pour investir efficacement dans la formation et adapter nos modèles de fonctionnement afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone.

Concernant les études d'impacts, nous avons des doutes sur la faisabilité d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre de tous les projets de Loi ; des modalités seront effectivement à définir.

Le récent projet de « *Loi climatique européenne* » illustre la prise de conscience européenne susceptible de mobiliser l'ensemble des citoyens dans un projet juste, efficace et solidaire qui pourrait être fédérateur et devenir exemplaire au niveau mondial.

Toutefois, ce projet de Loi comporte de nombreuses interrogations quant à la stratégie à adopter pour parvenir à rendre « *irréversible* » l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Il appartient donc aux États membres de prendre leurs responsabilités et à la France de montrer l'exemple.

Le groupe des professions libérales remercie les rapporteurs pour leur travail et a voté la résolution.

## UNAF

Corinne Le Quéré, présidente du Haut conseil pour le climat précisait au Sénat le 19 février dernier sur le processus engagé « *Cette boucle de rapports et de réponses est originale ; elle doit permettre d'assurer la constance des actions de long terme du Gouvernement et guider la société vers la neutralité carbone* ». Par la présente résolution, le CESE s'inscrit dans cette démarche inédite pour faire respecter les trajectoires d'émission avec un financement indispensable et dans le respect de l'équité sociale et territoriale.

« *Anticiper pour ne pas subir !* » c'est le slogan de l'UNAF depuis longtemps. Le pays avance à petits pas alors que le changement climatique s'accroît. Investissements insuffisants, retards qui s'accumulent, report des efforts à faire : ce sont autant d'incertitudes sur l'avenir de nos enfants et des générations suivantes.

Parmi les préconisations de la présente résolution, le groupe de l'UNAF retient celle visant à une transition juste. Il faut s'assurer de la soutenabilité des mesures et préserver le pouvoir d'achat des ménages, le cas échéant par des mesures d'accompagnement. Pour ce faire, des indicateurs de suivi sur la dimension sociale sont à prévoir : un taux d'effort énergétique des ménages par catégorie de foyers mais aussi un indicateur de suivi du niveau de sensibilisation des citoyens.

Deuxième axe important pour les familles, articuler la stratégie à toutes les échelles, en créant des interfaces tant avec l'Europe qu'avec les régions, souvent porteuses d'innovations par la connaissance des leviers locaux mobilisables. Les territoires sont les lieux clés pour une action globale et efficace et doivent être plus en lien avec les objectifs nationaux. SNBC, SRADDET et PCAET locaux doivent mieux s'articuler et être mis en cohérence afin de mesurer et suivre le plus justement possible les efforts de chaque territoire.

Enfin, les changements de comportements de tous et toutes ne se feront qu'avec une indispensable information, sensibilisation et formation tout au long de la vie, depuis la famille, l'école et le lieu de travail.

Le groupe de l'UNAF a voté la résolution.

## UNSA

Déjà 5 ans que la France a apposé sa signature au bas de l'accord de Paris engageant ainsi sa parole mais, au-delà tous les moyens nécessaires pour inscrire la diminution des gaz à effet de serre dans une trajectoire nationale divisant par 6 leur émission à l'horizon 2050.

5 ans et déjà trop de retard pris sur l'épure tracée pour atteindre cet objectif :

- retard sur la détermination des indispensables sources de financement nécessaires à cette ambition ;
- retard sur un dispositif de pilotage, d'analyse et de suivi efficace et transparent ;
- retard sur les nécessaires efforts de formation initiale et tout au long de la vie permettant d'adapter la société à de nouveaux modèles de fonctionnement ;
- retard sur la mise en cohérence avec le « *Pacte vert* » qui doit désormais irriguer toutes les politiques européennes.

Nous avons de moins en moins le temps de tergiverser pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris. Bien sûr, ce n'est pas simple, tant les problématiques sont imbriquées et les réponses systémiques, mais c'est atteignable, dès lors que l'on prend le sujet très au sérieux, que l'on se retrouve les manches, que l'on trace des caps et que l'on y insufflé enfin une conviction sincère dans un esprit d'équité.

Car, au-delà des aspects financiers, sociaux, techniques ou technologiques à mettre en œuvre, c'est un discours public volontaire qui fait défaut, alliant conviction et volonté d'agir pour le climat au service de l'intérêt général et de la justice sociale.

C'est bien d'un grand récit collectif, prospectif, juste et utile dont nous avons besoin pour agir et fabriquer l'imaginaire commun d'un avenir différent et ainsi embarquer dans cette course contre la montre nos concitoyens, bref en faire un projet d'actions collectif fédérateur de solidarités intergénérationnelles.

Espérons que les propositions de la convention citoyenne, tout comme cette résolution viendront aiguillonner les décideurs publics et permettre cet indispensable coup de collier.

L'UNSA est en plein accord avec les 6 préconisations proposée par les rapporteurs et a voté sans réserve cette résolution.



# Scrutin

## Scrutin sur l'ensemble de la résolution

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| Nombre de votants et votantes | 151 |
| Pour                          | 145 |
| Contre                        | 2   |
| Abstentions                   | 4   |

## Le CESE a adopté

**Pour : 145**

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Agriculture</i>                                        | MM. Bernard, Coué, Mme Gautier, MM. Roguet, Verger, Mme Vial.                                                                                                                                                            |
| <i>Artisanat</i>                                          | Mmes Amoros, Foucher, M. Le Lann, Mme Marteau, MM. Munerot, Quenet, Mme Teyssedre.                                                                                                                                       |
| <i>Associations</i>                                       | M. Lasnier, Mmes Martel, Sauvageot, M. Serres, Mme Trellu-Kane.                                                                                                                                                          |
| <i>CFDT</i>                                               | M. Blanc, Mmes Blancard, Canieux, Château, Duboc, M. Duchemin, Mme Esch, M. Gillier, Mmes Hervé, Houbairi, M. Mussot, Mme Nathan, M. Nau, Mme Pajares y Sanchez, MM. Ritzenthaler, Saint-Aubin.                          |
| <i>CFE-CGC</i>                                            | MM. Artero, Dos Santos.                                                                                                                                                                                                  |
| <i>CFTC</i>                                               | Mmes Coton, Roger, M. Sagez.                                                                                                                                                                                             |
| <i>CGT</i>                                                | Mmes Bordenave, Cailletaud, Chay, MM. Dru, Fourier, Mmes Gallet, Garreta, Lamontagne, Landas, Manière, MM. Meyer, Naton, Oussedik, Rabhi, Teskouk.                                                                       |
| <i>CGT-FO</i>                                             | Mmes Chazaud, Derobert, Desiano, Gillard Marot, M. Pérès.                                                                                                                                                                |
| <i>Coopération</i>                                        | Mme Blin, MM. Grison, Landriot, Mugnier, Mmes Roudil.                                                                                                                                                                    |
| <i>Entreprises</i>                                        | M. Asselin, Mme Castéra, MM. Cavagné, Chanut, Cordesse, Mmes Couderc, Dubrac, M. Dutruc, Mme Escandon, MM. Gailly, Gardinal, Grivot, Guillaume, Mme Pauzat, MM. Pfister, Pottier, Mmes Prévot-Madère, Roy, Tissot-Colle. |
| <i>Environnement et nature</i>                            | MM. Abel, Badré, Bougrain Dubourg, Compain, Mmes Denier-Pasquier, Ducroux, Martinie-Cousty, M. Mayol.                                                                                                                    |
| <i>Mutualité</i>                                          | M. Caniard, Mme Joseph.                                                                                                                                                                                                  |
| <i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i> | MM. Blanchet, Coly, Mme Weber.                                                                                                                                                                                           |

|                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Outre-mer</i>                    | Mmes Biaux-Altmann, Bouchaut-Choisy,<br>MM. Edmond-Mariette, Guénant-Jeanson, Rivière.                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <i>Personnalités<br/>qualifiées</i> | M. Adom'Megaa, Mme Autissier, MM. Bennahmias, Bussy,<br>Cabrespines, Cambacérès, Mmes Castaigne, Claveirole,<br>Djouadi, M. Duval, Mmes Gibault, Goujon, Grard,<br>MM. Grosset, Guglielmi, Joseph, Jouzel, Keller,<br>Mmes Lechatellier, Levaux, Mignot-Verscheure, MM. Molinoz,<br>Pilliard, Roustan, Mme Thiéry, M. Thieulin, Mme Trostiansky. |
| <i>Professions<br/>libérales</i>    | MM. Chassang, Lafont, Noël, Mme Riquier-Sauvage.                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <i>UNAF</i>                         | Mmes Allaume-Bobe, Blanc, MM. Chrétien, Clévenot, Feretti,<br>Mme Koné, MM. Marmier, Renard, Tranchand.                                                                                                                                                                                                                                          |
| <i>UNSA</i>                         | MM. Bérille, Chevalier, Mme Vignau.                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

**Contre : 2**

|                                     |                             |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| <i>Personnalités<br/>qualifiées</i> | Mme Le Floc'h, M. Pasquier. |
|-------------------------------------|-----------------------------|

**Abstentions : 4**

|                                     |                                                |
|-------------------------------------|------------------------------------------------|
| <i>Personnalités<br/>qualifiées</i> | Mme Adam, M. Boccara, Mme Sehier, M. Thomiche. |
|-------------------------------------|------------------------------------------------|

# Annexes

## N°1 TABLE DES SIGLES

|          |                                                                                                                                                 |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CCC      | Convention citoyenne pour le climat                                                                                                             |
| CCE      | Contribution climat énergie                                                                                                                     |
| CEE      | Certificat d'économie d'énergie                                                                                                                 |
| CITE     | Crédit d'impôt transition énergétique                                                                                                           |
| CPDP     | Commission particulière du débat public                                                                                                         |
| DGEC     | Direction générale de l'énergie et du climat                                                                                                    |
| DPE      | Diagnostic de performance énergétique                                                                                                           |
| EGALIM   | Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous |
| ELAN     | Loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique                                                                              |
| GES      | Gaz à effet de serre                                                                                                                            |
| HCC      | Haut conseil pour le climat                                                                                                                     |
| I4CE     | Institute for Climate Economics                                                                                                                 |
| LEC      | Loi relative à l'énergie et au climat                                                                                                           |
| LOM      | Loi d'orientation des mobilités                                                                                                                 |
| LTECV    | Loi de transition énergétique pour la croissance verte                                                                                          |
| MTES     | Ministère de la Transition écologique et solidaire                                                                                              |
| PNACC    | Plan national d'adaptation au changement climatique                                                                                             |
| PPE      | Programmation pluriannuelle de l'énergie                                                                                                        |
| PPEC     | Plan de programmation de l'emploi et des compétences                                                                                            |
| PREB     | Plan de rénovation énergétique des bâtiments                                                                                                    |
| SNBC     | Stratégie nationale bas-carbone                                                                                                                 |
| SEQUE-UE | Système d'échanges de quotas d'émissions                                                                                                        |
| EU-ETS   | <i>Emission trading system</i> (=SEQUE UE)                                                                                                      |
| SRADDET  | Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires                                                            |
| SPPEH    | Service public de la performance énergétique de l'habitat                                                                                       |
| SRCAE    | Schéma régional climat air énergie                                                                                                              |

## N°2 NOTES DE FIN DE DOCUMENT

---

1 Cf. décret 2019-439 du 14 mai 2019 relatif au HCC.

2 Cf. lettre du Premier Ministre du 2 juillet 2019 au Président du CESE.

3 Cf. avis du CESE, *La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France*, 27 septembre 2016.

4 Une 1<sup>ère</sup> édition de la SNBC avait été publiée en 2016 pour la période 2016-2018.

5 Cf étude du CESE, *Étude d'impact : mieux évaluer pour mieux légiférer*, 10 septembre 2019.

6 Cf. en dernier lieu avis du CESE, *Climat-énergie : la France doit se donner les moyens. Avis sur les projets de Stratégie nationale bas-carbone et de Programmation pluriannuelle de l'énergie*, 9 avril 2019.

Notamment le point suivant : « Pour accélérer la lutte contre la précarité énergétique, le gouvernement mise de plus en plus sur le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) ciblés dans ce but : le volume concerné qui était de 150 TWh cumac sur la période 2015-2017 a été porté à 400 TWh cumac sur 2018-2020. Mais là encore le bilan des opérations menées dans ce cadre reste à établir précisément. »

Et cf. avis du CESE, *Comment accélérer la transition énergétique ? Avis sur la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)*, 28 février 2018.

Notamment la préconisation suivante : « Le CESE estime nécessaire de remettre à plat ce système en revoyant avec les acteur.rice.s concerné.e.s les fiches et les programmes qui sont à la base de ces certificats et en redéfinissant les conditions d'attribution des CEE. Il apparaît aussi indispensable de faire davantage de clarté sur le coût économique que les CEE représentent pour les acteur.rice.s soumis.es à ces obligations, et donc in fine pour les ménages. Il convient également d'établir avec toutes les parties concernées des moyens de mieux évaluer l'adéquation des CEE avec les résultats effectivement atteints. Le CESE demande enfin que les conditions d'accès du public au registre central des CEE attribués soient améliorées et que les services de contrôle de l'État soient renforcés ».

---

7 Cf. en dernier lieu avis du CESE, *Climat, énergie, biodiversité. Contribution du CESE à la Convention citoyenne*, 10 juillet 2019.

Notamment les préconisations suivantes : « *Le CESE insiste d'abord sur le rôle et la responsabilité de l'État dans la conception et la mise en œuvre de cette politique. Il estime qu'un processus politique permettant d'harmoniser les planifications de l'État, des régions et des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et d'assurer un suivi cohérent de leur mise en œuvre doit être mis en place d'urgence entre l'État et les régions et au sein de celles-ci. Les régions devraient négocier entre elles, en amont de l'adoption de leur propre planification, la territorialisation des objectifs nationaux fixés par la PPE et la SNBC. Il importe aussi d'harmoniser rapidement les indicateurs de suivi pour permettre une consolidation des données territoriales.*

*Ainsi les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et climat-air-énergie (SRCAE) doivent contribuer aux objectifs nationaux dans le cadre de l'harmonisation des planifications de l'État, des régions et des EPCI préconisée plus loin, ce qui suppose une implication du préfet de région . »*

*« Une part plus importante des recettes tirées de la Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) doit être affectée aux mesures destinées à amortir les effets de sa hausse pour les plus vulnérables, notamment avec une revalorisation chèque énergie. Une part plus élevée de ces recettes doit également être affectée au financement de la transition énergétique, et en particulier à l'action des collectivités territoriales dans ce domaine. L'adoption d'une clef de répartition transparente et stable des recettes publiques tirées de la TICPE serait de nature à mobiliser l'ensemble de la population (y compris les plus démunis) pour que chacun devienne acteur de la transition énergie-climat. »*

8 Cf. notamment avis du CESE, « *Fractures et transitions : réconcilier la France* », 12 mars 2019, pages 33 à 35.

9 À l'exception d'une mention, purement descriptive, des problématiques spéciales de la Réunion, dans l'encadré 9 p 56.

10 Cf. rapport du Gouvernement, p 27, dernier alinéa.

11 Cf. par exemple avis du CESE, *Rapports annuels sur l'état de la France (contribution de la section de l'environnement sur l'empreinte carbone)*.

12 Cf. rapport du HCC, encadré 8 p 54.

---

**13** Cf. notamment avis du CESE, *La justice climatique. Enjeux et perspectives pour la France*, 30 septembre 2016 (Chapitre "Propositions", § II A p 44 à 49).

Cf. avis du CESE, *Climat-énergie : la France doit se donner les moyens. Avis sur les projets de Stratégie nationale bas-carbone et de Programmation pluriannuelle de l'énergie*. 9 avril 2019.

Notamment les préconisations suivantes : « *Le CESE souhaite que, à l'issue du Grand débat national, le gouvernement présente très rapidement une trajectoire de la Contribution climat énergie (CCE) cohérente avec la baisse importante de la consommation des énergies fossiles prévue en 2030. Sur ces bases, il devra établir, sans délai, une nouvelle étude de l'impact macroéconomique et des effets redistributifs pour l'ensemble des ménages des mesures prévues par la PPE, en présentant de façon transparente les hypothèses retenues. Il devra soumettre ces résultats au débat avant que la PPE puisse être adoptée.* »

« *Une part plus importante des recettes tirées de la Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) doit être affectée aux mesures destinées à amortir les effets de sa hausse pour les plus vulnérables, notamment avec une revalorisation du chèque énergie. Une part plus élevée de ces recettes doit également être affectée au financement de la transition énergétique, et en particulier à l'action des collectivités territoriales dans ce domaine. L'adoption d'une clef de répartition transparente et stable des recettes publiques tirées de la TICPE serait de nature à mobiliser l'ensemble de la population (y compris les plus démunis) pour que chacun devienne acteur de la transition énergie-climat.* »

Cf. avis du CESE, *Climat, énergie, biodiversité. Contribution du CESE à la convention citoyenne*, 10 juillet 2019.

Notamment la préconisation suivante : « *Pour plus de lisibilité et de transparence : Associer l'ensemble des parties prenantes dans un pacte fiscal écologique ; Évaluer périodiquement les effets de la fiscalité écologique et des mesures d'accompagnement, notamment sur le pouvoir d'achat ; Prévoir des mesures spécifiques d'accompagnement (réductions d'impôt, transferts directs, fléchages vers les investissements « verts », amélioration des infrastructures), lors de la mise en place d'écotaxes, en veillant à ce que ces aides demeurent compatibles avec le caractère incitatif de la fiscalité écologique.* »

**14** Cf. rapport du HCC, résultat des évaluations de la page 41.

**15** Système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQUE-UE). Sigle en anglais : Emissions Trading System (EU ETS).

---

**16** Cf. notamment avis du CESE, *La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France*, 27 septembre 2016.

Notamment la préconisation suivante : « Pour le CESE, la justice climatique doit permettre de promouvoir des pratiques et investissements qui renforcent la qualité de l'emploi dans [des secteurs qui font face à des transformations majeures de leur entreprise et leurs filières] qui embauchent mais dont certains métiers sont encore trop peu attractifs comme dans le bâtiment, la gestion des déchets, l'économie circulaire. D'une manière générale, il est nécessaire d'anticiper le plus possible et de réaliser les investissements nécessaires en temps et en heure, afin de gérer, en limitant au maximum ses impacts sociaux et économiques, la transition entre la disparition des emplois d'hier et le plein développement des nouveaux emplois. Le CESE rappelle que la loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place d'un plan programmation de l'emploi et des compétences, en lien avec la programmation pluriannuelle de l'énergie. Il est urgent que ce plan de programmation s'élabore afin de faciliter l'anticipation de cette transition énergétique et de contribuer ainsi à la justice climatique. »

Cf. avis du CESE, *Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français*, juillet 2014

Notamment la préconisation suivante : « Pour réussir cette transition énergétique, le CESE recommande la mise en place d'un Plan de programmation de l'emploi et des compétences (PPEC), en parallèle de la PPE [programmation pluriannuelle de l'énergie], élaboré par les partenaires sociaux, les pouvoirs publics et les représentants des régions. Ce PPEC donnera une visibilité sur les besoins d'évolution en matière d'emploi et de compétences sur les territoires et dans les filières. »

## Dernières publications de la section de la section environnement

LES AVIS DU CESE



**Climat-énergie : la France doit se donner les moyens**  
Avis sur les projets de Stratégie nationale bas-carbone et de Programmation pluriannuelle de l'énergie  
Guillaume Duval et Madeleine Charru

CESE 14

AVRIL 2019

LES AVIS DU CESE



**Climat, énergie, biodiversité. Contribution du CESE à la Convention citoyenne**  
Marc Blanc

CESE 26

MARS 2019

LES AVIS DU CESE



**REACH et la maîtrise du risque chimique : un bilan positif, un outil à améliorer**  
Catherine Tissot-Colle

CESE 30

JANVIER 2019

## Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental

**L'accès aux services publics dans les Outre-mer**

Michele Chay  
Sarah Mouhoussame  
janvier 2020

LES ÉTUDES DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

publics  
Justice  
Emploi  
Education  
Santé  
Justice  
Services

LES OUTRES-MERS

LES OUTRES-MERS

**Résolutions**  
Conseil économique, social et environnemental

**Agir pour un espace public égalitaire**  
février 2020

LES OUTRES-MERS

LES OUTRES-MERS

**Projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales**  
Marie Trelu-Kane et Olivier Mugnier

LES OUTRES-MERS

LES OUTRES-MERS

Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

**www.lecese.fr**

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15°,  
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental.  
N° 411200006-000320 - Dépôt légal : mars 2020

Crédit photo : Shutterstock



10-31-2190 / Certifié PEFC



IMPRIM'VERT®

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL  
9, place d'Iéna  
75775 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 44 43 60 00  
[www.lecese.fr](http://www.lecese.fr)



N° 41120-0006

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-52250-3



9 782111 522503

Direction de l'information  
légale et administrative  
Les éditions des *Journaux officiels*  
[www.vie-publique.fr/publications](http://www.vie-publique.fr/publications)

